

Cordialement

Durée du temps de fichage ficp et surendettement

Par Visiteur
Bonjour,
J'ai eu un plan de surendettement en Mars 2002 pour 18 mois, que j'ai renouvelé pour 18 mois puis j ai eu un plan définitif en juin 2008 J'ai donc été ficher sans interuption depuis mars 2002, et en juin 2011 cela fera 9 ans. En me rendant à la BDF, on m'a dit que j'était ficher jusque en 2013 soit 5 ans après le dernier plan, de ce fait cela me fera un fichage de 11 ans.
Donc, je souhaiterais savoir si cela est légale ou si je devrais être déficher aujourd 'hui.
Cordialement.
Par Visiteur
Bonjour Madame
Est ce que vous êtes fichée pour un retard de remboursement de vos crédits? Avez vous remboursé vos débiteurs?
Cordialement
Par Visiteur
BONSOIR,
Non je n'ai pas de retard de paiement j'ai même de l'avance sur mon plan de remboursement. Non je n'ai pas tout rembourser
Par Visiteur
Bonjour Madame
En fait tant que vous n'avez pas remboursé intégralement votre dette vous ne pouvez demander le défichage. Par ailleurs, le fichage est bien de 5 ans à compter du dernier plan.